

Après le livre de référence du CHAR « Les cagots » par Bernard Desbonnet et à l'appui de son dernier ouvrage « Les cagots » entre Ebre et Garonne, Benoît Cursente a ravi son très nombreux auditoire, en détaillant la genèse du phénomène... de cette minorité présumée lépreuse.

Une révision du vocabulaire est indispensable car le mot « cagot » est inconnu avant 1530 : on parle alors de « chritiani » pour ces chrétiens mis à part. Du temps de Fébus, ce qui fait le « crestiau », c'est le regard d'autrui posé sur lui qui crée la ségrégation... Tandis que par ailleurs une communauté sous-équipée en arrive à les juger indispensables, pour le salut de l'âme des défunts entr'autres (collecte des prières, fabrique de cercueils...) les rendant alors spécialistes formés de père en fils.

Au XIVème, preuve est faite que les « crestians » sont bien portants : par la généalogie (des notaires l'attestent à Lucq) et par des examens médicaux (la lèpre n'est pas transmissible de génération en génération).

Entre 1550 et 1700, selon les régions, cagot peut être aussi ladre, charpentier, agot, gésite... et ce n'est qu'à partir du XVIIIème que le terme est jugé injurieux et son usage passible de lourdes amendes.

Au XVIème, c'est « l'âge de fer » des cagots où Navarrenx est dans le noyau dur de la ségrégation. Le « seuil de tolérance » local est atteint quand l'explosion démographique générale touche aussi les cagots qui constituent des hameaux et non plus des maisons isolées. L'inquiétude gagne quand ils s'enrichissent, qu'une élite plus nombreuse gagne du terrain, d'où le concept de « lèpre morale ». Les humiliations vont bon train avec une législation anti-cagots croissante allant jusqu'à menace de mort pour les mélanges avérés. En 1683, Louis XIV s'engage contre la discrimination cagote et le pays de Navarrenx comporte des zones de haute résistance des cagots jusqu'au XIXème.

Côté sombre :

- la littérature leur est hostile ainsi que le haut clergé (De Révol à Oloron notamment)
- des pouvoirs maléfiques leur sont attribués
- mariages et parrainages « mixtes » sont interdits

Côté lumière :

- leur dynamique sociale est enviable et enviée (ex : Bertrand Dufresne)
- leur culture originale est appréciée (particulièrement la musique)
- ils ont l'appui d'élites intellectuelles tels que Hourcastrémé et Palassou

En conclusion, par le jeu des questions-réponses,

- les « cagots » est un terme impopulaire donné par intellectuels et juristes de l'époque. Ils ne sont ni wisigoths ni sarrazins (évitons de répéter les dires de Marca... copiés par Diderot lui-même)
- pas de signe distinctif permettant de les reconnaître : aller en ville dans l'anonymat, leur permettait de se mélanger au restant de la population.

Comme l'a rappelé Benoît Cursente, l'Histoire se construit par approximations successives...